



HAL
open science

L'étranger ou le réfugié vu comme danger, réflexion sur le texte "Nous, réfugiés" de Hannah Arendt

Cécile Housset

► To cite this version:

Cécile Housset. L'étranger ou le réfugié vu comme danger, réflexion sur le texte "Nous, réfugiés" de Hannah Arendt. Colloque : L'exclusion, aux frontières de l'humain? Humain/Deshumain: les sciences humaines face à l'exclusion, Derek Humphreys, Nov 2023, Paris, MSH Paris Nord et Campus Grands Moulins, France. ⟨hal-04912484⟩

HAL Id: hal-04912484

<https://hal.science/hal-04912484v1>

Submitted on 26 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

COMMUNICATION

Humain/ Deshumain : les sciences humaines face à l'exclusion

Colloque : L'exclusion, aux frontières de l'humain ?

23, 24 et 25 novembre, MSH Paris Nord et Campus Grands Moulins

Cécile HOUSSET
Doctorante en philosophie politique
ED 624
Laboratoire PHILÉPOL
Université Paris Cité

Comment comprendre le processus par lequel certains individus ne sont plus reconnus comme humains ?

Communication : « L'étranger ou le réfugié vu comme danger »

Introduction

Le titre de cette communication se nomme « **L'étranger ou le réfugié vu comme danger** » auquel j'ajouterais un point d'interrogation. En effet, les craintes que la figure de réfugié suscite ou réveille sont -elle une fatalité ou une réalité contingente des constructions sociales et politique qu'une époque et/ ou une société génère ?

Afin d'approfondir notre réflexion et circonscrire le sujet, nous allons étudier la question de l'exclusion en nous appuyant sur l'essai *Nous autres réfugiés (We refugees)*, écrit par Hannah Arendt. Le texte est écrit et paraît durant la Seconde Guerre mondiale, en janvier 1943, dans *The Memorah Journal*. Nous allons nous tout d'abord nous pencher sur les notions d'humanité, de « réfugié » et d'étranger et de ceux qu'ils impliquent sous l'angle de la philosophie politique.

1. Aristote et l'exil pire que la mort

Qu'est-ce qui fait de nous un être humain ou, plus exactement, qu'est-ce qui nous fait reconnaître comme tel par les autres ? Pour Aristote, la clé de notre humanité se trouve dans la cité. La nature ne faisant rien en vain, elle a doté l'homme d'un langage par lequel il peut communiquer avec ses semblables et exprimer ses idées. Aussi, la cité serait l'habitat naturel de l'être humain, le cadre dans lequel il se déploie et réalise ses potentialités. Animal social, l'être humain est dans la cité le meilleur des animaux et loin d'elle, le pire. Aristote écrit dans *Les Politiques* : « celui qui est hors cité, naturellement bien sûr et non par le hasard des circonstances, est soit un être dégradé soit un être surhumain »¹. Isolé, l'être humain est une bête ou un dieu. Dans cette conception antique, masculine et aristocratique, la citoyenneté active exclut femmes, enfants, esclaves, étrangers. La personne qui cherche refuge dans une cité autre que la sienne ne pourra participer pleinement à la vie politique de la cité. L'exil est ainsi considéré pire que la mort².

2. Réfugié, l'étranger

Le réfugié est l'étranger³, celui qui est « extérieur », « hors de » la communauté. Le réfugié désigne l'être humain qui est d'une autre nationalité ou sans nationalité, d'une communauté géographique différente qui fuit les conflits ou la persécution. L'étymologie du mot de « refuge » est à ce titre éclairante. Le mot vient du latin « *refugere*⁴ », ce qui signifie « fuir en rebroussant chemin », « reculer ». Il s'agit par conséquent pour la personne d'une réponse à une menace.

En droit international, le réfugié est la personne à qui un État accorde l'asile pour la protéger des menaces qu'elle subit dans son pays d'origine. Leur statut est défini et protégé par le droit. Le réfugié est celui qui a cherché un abri, un lieu où être en sécurité. Pour autant, cette promesse est-elle remplie ? En effet, la figure du réfugié est ambiguë. La personne réfugiée est celle qui mérite d'être protégée et pourtant elle semble représenter un danger.

¹ ARISTOTE. *Les Politiques* (IV^e s. av. J.-C.), I, 2, 1252 a, p. 90

² Après avoir tué son père et épousé sa mère, Œdipe n'a-t-il pas été condamné à quitter la ville ?

³ L'étranger Issu du latin *extraneus*, « du dehors, extérieur », dérivé de « *extra* », « dehors, hors de », de *ex*, « en provenance de ».

3. Réfugié en 1943

Dans *Nous autres réfugiés*, Hannah Arendt affirme que d'habitude, « un réfugié est une personne contrainte à demander l'asile pour avoir commis quelque acte ou défendu une opinion politique »⁵. Après l'accession au pouvoir du nazisme et la promulgation de lois antisémites, ce n'est plus le cas⁶. Par « nous », Arendt entend les personnes de confession juive qui se sont vues déposséder de leurs droits et libertés depuis l'accession au pouvoir du régime nazi en Allemagne et sa conquête d'une partie de l'Europe. Arendt part de sa propre expérience, juive allemande, elle a dû quitter son pays. (Elle écrit : « nous n'avons commis aucun acte répréhensible » et, ajoute-t-elle, « la plupart d'entre nous n'ont jamais caressé l'idée de proclamer une idée subversive »⁷.) Le fait d'être « réfugié » n'est pas choisi délibérément.

4. Ce que signifie être réfugié

Les « réfugiés », écrit Arendt, « sont désormais ceux [...] qui ont connu un malheur tel qu'ils ont dû immigrer, sans ressources, dans un autre pays et trouver de l'aide auprès de Comités de Réfugiés »⁸. Le qualificatif lui-même de réfugié rappelle la violence à l'origine de ce départ pour un autre pays. C'est, d'ailleurs, sur ce point que s'ouvre le texte d'Arendt. Elle note : « nous n'aimons pas être appelés réfugiés ». Nous-mêmes nous désignons comme des « nouveaux arrivants » ou des « immigrés »⁹. Il est plus agréable de dire que l'on est parti de soi-même. Arendt témoigne : « Nous soutenions être partis de notre plein gré dans un pays de notre choix »¹⁰. L'important était de « refaire notre vie, c'est tout »¹¹. Et, « il faut user de courage et être porté à l'optimisme »¹² pour surmonter la perte du « foyer, c'est-à-dire la familiarité de la vie quotidienne »¹³, du « travail, c'est-à-dire de l'assurance de quelque utilité

⁵ ARENDT, Hannah. *Nous autres réfugiés* (1943), p. 7

⁶ Il existe toutefois des précédents. En France, le réfugié désigne l'exilé protestant qui a quitté la France après la Révocation de l'Édit de Nantes, en 1685

⁷ ARENDT, Hannah. *Nous autres réfugiés* (1943), p. 7

⁸ *Ibid.* p. 7-8

⁹ *Ibid.* p. 7

¹⁰ *Ibid.*, p. 8

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.* p.9

en ce monde »¹⁴, de la « langue, c'est-à-dire le naturel dans nos réactions, la simplicité de nos gestes, l'expression spontanée de nos sentiments »¹⁵. Cela équivaut aussi à laisser derrière soi les siens, des proches : « Nous avons abandonné nos parents dans les ghettos de Pologne et nos meilleurs amis ont péri [...] ce qui signifie que notre vie privée a été brisée »¹⁶. N'être « que juifs »¹⁷, constate Hannah Arendt, est « le pire des dangers »¹⁸. Cela signifie subir le « sort de ces êtres humains qui, parce que nulle loi ou convention politique particulière ne les protège, ne sont que des êtres humains »¹⁹.

Le réfugié incarne l'être humain dans toute sa fragilité. Dès lors, il représente l'individu en danger mais aussi un danger, par xénophobie, la peur ou la crainte de l'étranger, et/ ou tant autant par un processus d'identification, la crainte. Il nous renvoie à ce qui pourrait nous arriver. Cette position d'étranger accueilli et protégé par l'Etat est exposée à des incompréhensions, un statut particulier, à la fois en dehors et au-dedans de l'Etat et de la communauté nationale. Cette situation particulière s'accompagne par ailleurs d'injonctions. Il faut être reconnaissant et ne pas se plaindre. Arendt écrit : « Sitôt sauvés, -et la majorité d'entre nous a dû l'être à plusieurs reprises-, nous avons commencé une nouvelle vie et essayé de suivre d'aussi près que possible les conseils prodigués par nos sauveurs. On nous disait d'oublier »²⁰. Quelle place pour le réfugié dans la cité ? Quel droit pour l'apatride, la personne sans nationalité qu'aucun État ne considère comme son ressortissant ?

5. L'exclusion par le droit

Le droit peut inclure comme exclure de la communauté nationale, nous donner des droits comme nous en enlever. La bureaucratie et l'obligation d'avoir des papiers officiels, écrit Hannah Arendt, peuvent constituer une « redoutable arme sociale qui permet de tuer sans effusion de sang ; depuis que les passeports et les certificats de naissance, et parfois même les déclarations d'impôts, ne sont plus des papiers administratifs mais matière à

¹⁴ *Ibid.* p.9

¹⁵ *Ibid.* p.9

¹⁶ *Ibid.* p.9

¹⁷ *Ibid.*, p. 40

¹⁸ ARENDT, Hannah. « L'Impérialisme » (1951), Chapitre V, p. 288

¹⁹ *Ibid.*, p. 40

²⁰ ARENDT, Hannah. *Nous autres réfugiés* (1943), p.9

distinctions sociales »²¹. La mise en place de mesures discriminatoires porte atteinte à la dignité, la liberté des individus, voire les menace dans leur existence même et oblige à partir vers un pays où, espèrent-ils, la situation sera meilleure.

Cette migration forcée influe sur l'identité et la conception de soi-même mais aussi de son rapport au monde et aux autres. Moins « nous sommes libres de décider de ce que nous sommes ou de la manière dont on veut vivre, et plus nous essayons de porter un masque, de dissimuler les faits et de jouer des rôles »²². « Mais [écrit Arendt] endosser une personnalité nouvelle est aussi difficile _ et désespéré-que recréer le monde »²³. Les réfugiés sont « itinérants à la manière d'Ulysse mais qui, contrairement à leur éminent modèle, ignorent qui ils sont, vivent dans un état désespéré »²⁴. Cette comparaison entre le réfugié et le héros de l'Odyssée montre combien leur situation diffère. Le réfugié ne peut revenir comme il le souhaiterait, à l'image d'Ulysse, dans sa ville natale et y vivre en paix.

Arendt écrit que les réfugiés juifs d'Europe sont perçus aux Etats-Unis comme de « potentiels citoyens », mais aussi, et pour l'heure, « des ressortissants d'un pays ennemi »²⁵. Elle poursuit : « En plein jour ; bien sûr, nous ne sommes que « techniquement » des ressortissants d'un pays ennemi- tout réfugié connaît cela »²⁶. De fait, l'individu se définit et se construit en lien avec la société dans laquelle il évolue. Nous sommes, pour la plupart, « entièrement inféodés aux normes sociales ; nous perdons confiance en nous si la société nous rejette »²⁷.

Conclusion

Pour conclure, le réfugié est-il condamné à demeurer à être perçu comme un danger ? Le réfugié est l'étranger à double titre, dans son pays d'origine et son pays d'accueil. Il est au-

²¹ *ibid.*, p. 40

²² ARENDT, Hannah. *Nous autres réfugiés* (1943), p. 27

²³ *Ibid.*, p. 33

²⁴ *Ibid.*, p. 37

²⁵ *ibid.*, p14

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*, p. 40

dehors, dans cet entre-deux qui l'insécurise et insécurise par effet miroir. Pour Arendt, le bannissement du peuple juif d'Europe préfigure d'autres mouvements de population. (La stigmatisation et la volonté d'extermination marque un tournant majeur dans l'histoire des juifs d'Europe mais aussi de l'humanité.) En effet, pour Arendt, « Le principe de bon accord entre les peuples européens a été rompu dès lors qu'ils ont permis que leur membre le plus faible soit exclu et persécuté »²⁸. C'est pourquoi il importe de penser le fait pour chacun d'être étranger au pays dans lequel il se trouve. En 1996, Stéphane Chauvier, reprend le concept kantien développé dans *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* (1784)²⁹ c'est-à-dire le droit pour chacun d'être accueilli partout non en ennemi potentiel mais avec hospitalité : « Le principe du droit de visite de Kant implique que tout étranger doit pouvoir non seulement entrer sur le sol d'un autre Etat mais [aussi] y séjourner de telle sorte qu'il puisse être en communauté [avec tous] »,

BIBLIOGRAPHIE

ARENDR, Hannah. *Nous autres réfugiés* (1943)

ARENDR, Hannah. « L'Impérialisme » (1951)

ARISTOTE. *Les Politiques* (IV^e s. av. J.-C.)

CHAUVIER, Stéphane. *Le droit d'être étranger* (1996)

²⁸ ARENDR, Hannah. *Nous autres réfugiés* (1943), p. 43

²⁹ Cette tentative philosophique « vise à l'unification politique parfaite dans l'espèce humaine doit être considérée comme possible »